

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A ENTE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie : N° P19-0002684

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2714 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TIRACULI Mohamed Date de naissance : 22/06/15

Adresse : 105 Riad El Andalous Rés. Al Bieera

Tél. : 2661464168 Total des frais engagés : 371,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdeltaziz BADRI

Medecine Générale
Expert National près des Tribunaux
129, Rue 25 Hay Mandarona Ain Chock
Tél: 0522 21 33 19 Casablanca

Date de consultation : 24 JUIL. 2020

Nom et prénom du malade : TIRACULI Mohamed Age: 65

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

I have du gout oral ed.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

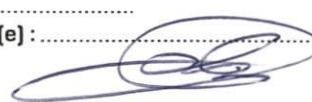
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 11.10.2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 JUL 2023	C1	1	1500	Dr. Abdelaziz BADRI Médecin Général Expert National des Tribunaux 25 Rue 25 Mai, Al-Moubaraka, Casablanca 0522 21 33 19

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24/07/2023	22310

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	DATE DU DEVIS
	B 11433553			DATE DE L'EXECUTION
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelaziz BADRI

Médecine Générale

Echographie

Expert Assermenté près les Tribunaux

Tél. : 022 21 33 19

GSM : 062 24 80 95

دكتور عبد العزيز بدرى

الطب العام

الفحص بالتصدى

خبير محلق لدى المحاكم

الهاتف : 022 21 33 19

المحمول : 062 24 80 95

Casablanca, le 24 JUL. 2020 الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

Mr. TRACULI Noshama

- Fleustop 500 boite de

24 + 24



DERMASEPI
SPRAY

LOT: 3650
PER: 06/23
PPV: 99.00DH

99,- Demopel salut

10 gr. 1 + 1

PHARMACIE
Dr. A. BADRI

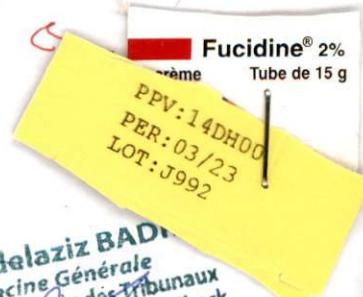
39,70

39,- Fucidine cream

100 g.

14,- Dalipen 1%

225,10 g + 3



Dr. Abdelaziz BADRI
Medecine Générale
Expert National près des Tribunaux
129, Rue 25 Hay Mondarona Ain Chok
Tél: 0522 21 33 19 Casablanca